

La Cœurna – Édition exceptionnelle – 12 février 2023

Règlement

Art 1. La Cœurna est inscrite au calendrier du Challenge Haute-Savoie Nordic (informations et règlement disponibles sur le site de Haute-Savoie Nordic). Elle se déroulera en style libre.

Le parcours emprunte les pistes du plateau d'Agy, pour un total de 21 km à parcourir une fois ou deux. Un parcours de repli de 15 km est prévu si les conditions d'enneigement ne permettent pas d'utiliser le parcours souhaité.

Le Marathon d'la Cœurna est une course chronométrée de 21 km (une boucle) ou 42 km (deux boucles). Seule cette épreuve est prise en compte dans le cadre du Challenge Haute-Savoie Nordic.

La Balade d'la Cœurna est ouverte aux personnes qui souhaitent réaliser la boucle de 21 km, uniquement une fois, sans être chronométrés.

Art 2. Le Marathon d'la Cœurna n'est pas une épreuve fédérale et ne nécessite pas de licence FFS ou de « ticket course ». Toutefois, cette épreuve impose la présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 an, à la date de la manifestation, avec la mention : « non contre indication à la pratique du ski de fond en compétition ». Ainsi, il est demandé de joindre à l'inscription une copie du certificat médical ou de la licence FFS en cours de validité.

Les participants à Balade d'la Cœurna sont dispensés de certificat médical.

Art 3. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisation invite les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFS à contracter une assurance individuelle « accident » couvrant les risques encourus durant la manifestation (garantie corporelle et assistance en cas de rapatriement).

Chaque coureur participe à la course sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts et autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

Art 4. Le service médical est assuré par :

- Les pisteurs secouristes du Centre Nordique d'Agy ;
- Le SDIS74 est informé du déroulement de l'épreuve.

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise "hors course" d'un(e) concurrent(e).

Art 5. Le montant de l'inscription à la course est de 25 euros (+ 1 euro pour le site l-chrono.com). Les inscriptions sont acceptées jusqu'au vendredi 10 février 2023 à 22h sur le site l-chrono.com. L'inscription donne droit au repas d'après course.

La Cœurna est ouverte à partir de la catégorie Senior, soit pour les personnes nées en 2002 et avant.

La remise des dossards s'effectuera le jour de la course, au plus tard 30 minutes avant le départ de la course.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez envoyer un mail à elod-petit@orange.fr

Art 6. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Art 7. Les coureurs autorisent l'exploitation de tous les documents, photos, films, vidéos, qui pourront être réalisés durant la manifestation et utilisés pour la presse, la radio, la télévision, la publicité, le site du Ski Club d'Agy, le site du Centre Nordique d'Agy, etc. en renonçant à toute rémunération.

Art 8. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité des participants.

Art 9. Intempéries :

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit:

- De modifier tout ou une partie du parcours.
- D'annuler la course sans remboursement des frais d'inscriptions.

Art 10. Matériel obligatoire :

Les concurrents s'engagent à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant toute la durée de l'épreuve.

- Vêtements chauds ;
- Gants et bandeau ou bonnet.

Les organisateurs recommandent d'emporter également :

- Téléphone ;
- Eau (minimum 0.5 litres) ;
- Barres énergétiques.

Art 11. Contrôle :

Le parcours est effectué en autonomie totale.

Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.

Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Art 12. Arbitrage :

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Art 13. Barrière horaire :

Il est établi un temps limite de 5 heures, quelle que soit la distance choisie. Ainsi, toute arrivée après 14h ne sera pas chronométrée.

Pour leur sécurité, l'organisation se réserve le droit de dévier les coureurs hors délai ou bien les mettre hors course. Tout concurrent mis hors course ne pourra poursuivre le parcours, sous sa propre responsabilité, qu'après restitution de son dossard.

Art 14. Résultats :

Les résultats sont consultables à l'arrivée et seront aussi diffusés sur les sites internet du Ski Club d'Agy et du Centre Nordique d'Agy.

La remise des prix s'effectuera dès l'arrivée des derniers concurrents. Les trois premiers hommes et les trois premières femmes seront récompensés. Il n'y aura pas de classement par catégorie.